

Délibération **2017 CS 11** du Comité Syndical
du Parc naturel régional du Luberon



Objet : PROGRAMME D' ACTIONS 2017 - DEMANDE DE FINANCEMENT – TROPHEES 20 ANS DE LA RESERVE DE BIOSPHERE

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 25 janvier, se sont réunis en Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Geneviève RECUBERT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Jacqueline PLASSON, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Elisabeth AMOROS, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Bénédicte MARTIN, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Mickaël CAVALIER, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jean-Pierre BOYER, Frédéric BLACHERE, Daniel VASSEUR, José DEVAUX, Daniel LECORNEC, Mathias MEIGNAN, Georges TISI, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS
Christiane NAJI à Mickaël CAVALIER

Messieurs

Arnaud BOUTET à André BERGER
Pascal DEPOISSON à André BOUFFIER
Pierre FICHER à Jacqueline POISSON
Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN
Gérard MATHERON à Jean-Pierre BOYER
Pierre POURCIN à Jacques DECUIGNIERES

Etaient excusés

Mesdames Caroline ROCHE, Clotilde BERKI

Messieurs Elie RIBOUT, Richard KITAEFF, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Roland AUBERT, Julien AUBERT

Etaient aussi présents

Mesdames Isabelle CHANOUDIE, Marie-Christine KADLER, Danièle NEGRIN, Catherine DELASSUS-NOLLET, Nelly BAJOLLE

Messieurs Jacques ARUTUNIAN, Jean BRIEUSSEL, Louis BISCARRAT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la Charte du Parc du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009,
 Vu la désignation du Luberon par le directeur général de l'UNESCO, le 15 septembre 1997, pour inclusion dans le réseau mondial des réserves de biosphère
 Vu la désignation du territoire Luberon-Lure par le directeur général de l'UNESCO, le 2 juin 2010, pour inclusion dans le réseau mondial des réserves de biosphère
 Vu la convention d'objectifs 2015-2020 entre l'Etat, la Région, les Départements des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon,
 Vu le programme d'actions 2017,
 Considérant l'intérêt de mener à bien les projets figurant au programme d'actions 2017 du Parc annexé à la convention d'objectifs précitée, en vue de mettre en œuvre la Charte du Parc,

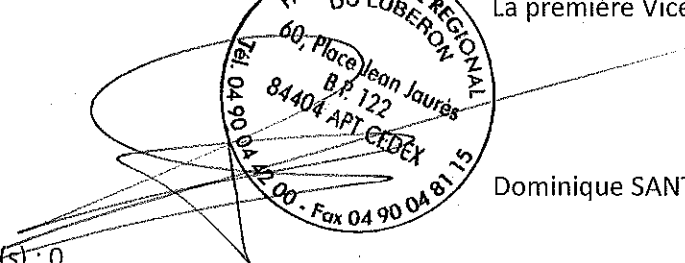
Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité et 1 abstention :

- **APPROUVE** le projet « Trophées des 20 ans de la réserve de biosphère » ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté

CHARTE	ACTIONS	DEPENSES	RECETTES				
		COUT 2017	ETAT	REGION	REGION EN TAUX	DEPARTEMENT 84	PARC INGENIERIE
1.2	Trophées de la Réserve de Biosphère	15 000		12 000	80%		3 000

- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette action.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

La première Vice-Présidente,

 Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0